

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET
(Services de Consultance – Sélection d'un Consultant Individuel)

Sélection d'un Consultant Individuel pour l'élaboration de la politique nationale de promotion et de vulgarisation du Gaz de Pétrole Liquéfié (GPL) du Niger

Reference No. ECW/IC/ADM/25.05.201/dg

Dans le cadre de l'exécution du budget 2021, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour la **Sélection d'un Consultant Individuel pour l'élaboration de la politique nationale de promotion et de vulgarisation du Gaz de Pétrole Liquéfié (GPL) du Niger**.

2. La mission a pour objectif général l'élaboration d'une Politique/Stratégie nationale de promotion et de vulgarisation du gaz de pétrole liquéfié (GPL) en vue de contribuer à l'accroissement de l'accès des ménages à ce combustible moderne et propre dans un contexte de développement énergétique durable.

3. Les services de consultance («les services») comprennent les éléments indiqués ci-dessous et la durée du contrat est d'une durée maximale de **quatre (4) mois**. Les tâches et responsabilités du consultant :

Tâches et responsabilité du Consultant

Le Consultant entreprendra les tâches suivantes:

- Procéder à un diagnostic approfondi du sous-secteur du GPL du Niger. Cette analyse devra être menée sur toute la chaîne de valeur du GPL. Elle devra comprendre de manière non exhaustive :
 - une revue du cadre institutionnel, légal et réglementaire régissant l'activité du GPL ;
 - une analyse de la structure du marché notamment du système d'approvisionnement, de production, d'importation et de distribution du GPL ainsi que des acteurs publics et privés ;
 - une description des infrastructures existantes notamment les infrastructures de réception des butaniers, de stockage, de transport et d'emplissage ;
 - une évaluation du parc de bouteilles de GPL, des équipements et accessoires ainsi que les règles de sûreté ;
 - une analyse de la politique de prix du gaz et des équipements ;
 - une identification et analyse détaillée des lacunes et barrières existantes
 - etc.
- Evaluer l'évolution de la consommation du GPL sur les 15 prochaines années et analyser les impacts induits par cette croissance sur le plan infrastructurel et sur le système d'approvisionnement, de distribution et de contrôle.
- Concevoir un document de politique/stratégie nationale basée sur une vision réaliste, des objectifs stratégiques et un plan d'actions pertinent basé sur les particularités nationales.

La politique nationale devra s'aligner sur les grandes orientations de la Stratégie régionale de la CEDEAO sur le GPL. Les actions à définir devront concourir particulièrement à une amélioration de la réglementation, à favoriser l'accroissement de l'accès au produit, à réduire le tarif, à renforcer le système de distribution du GPL, à faciliter l'acquisition des équipements et à renforcer la sécurité dans leur manutention ainsi qu'à accroître la sensibilisation des populations.

La politique devra se traduire sous forme d'un texte national (Loi et son Décret d'application) à adopter par les instances statutaires du pays concerné.

4. La Commission de la CEDEAO invite les Consultants Individuels éligibles («Consultants») à manifester leur intérêt à fournir les Services. Les consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les services. Les critères de présélection sont les suivants:

Qualification

- Il doit être titulaire d'un diplôme de niveau ingénieur ou maîtrise en pétrole/mines/énergie/économie ou domaines connexes ;

Expérience

- Il doit posséder dix (10) années d'expérience acquise au sein d'une structure gouvernementale ou privée dans le secteur aval des hydrocarbures ;
- Il doit avoir une expérience avérée dans la définition de politiques et stratégies (nationales ou régionales) dans le secteur des hydrocarbures ou de l'énergie en général ; Une expérience spécifique au Niger serait un avantage.
- Il devra disposer de connaissances requises dans la promotion et le développement du GPL particulièrement en Afrique de l'Ouest et justifier d'une expérience avérée pour des études similaires (au moins une (1) mission liée au GPL réalisée durant les dix (10) dernières années) ;
- Avoir une bonne connaissance de la chaîne de valeur du GPL et du cadre national régissant le sous-secteur aval des produits pétroliers.

Langue

- Il devra s'exprimer couramment en français et/ou en anglais et avoir une bonne connaissance de l'autre langue (lu, écrit et parlé).

NB: La Commission de la CEDEAO voudrait particulièrement attirer l'attention des consultants intéressés sur l'**article 118 du Code des marchés révisé de la CEDEAO portant «Infractions commises par les candidats, les soumissionnaires et les adjudicataires»**, qui fournit des informations sur les pratiques de fraude ou de corruption en matière de concurrence ou d'exécution de contrats. En outre, ils sont invités à prendre connaissance des informations spécifiques concernant les conflits d'intérêts liés à la présente mission, conformément à l'**article 119 du Code des marchés révisé de la CEDEAO**.

5. Le recrutement du consultant se fera conformément aux critères de *Sélection de consultant individuel* énoncés dans les lignes directrices relatives aux Consultants.

Les consultants intéressés peuvent obtenir de plus amples informations en écrivant aux adresses électroniques indiquées ci-dessous, durant les jours et heures ouvrables à la Commission de la CEDEAO, du **lundi au vendredi, de 09 heures à 17 heures (Heure locale : GMT+1)**.

Email: procurement@ecowas.int, avec copie à: sbangoura@ecowas.int; bdabire@ecowas.int; akoumoin@ecowas.int

6. Les manifestations d'intérêt devront être soumises dans des enveloppes scellées (**un original signé et 3 copies**) portant clairement la mention «**Sélection d'un Consultant Individuel pour l'élaboration de la politique nationale de promotion et de vulgarisation du Gaz de Pétrole Liquéfié (GPL) du Niger** ». **A n'ouvrir qu'en présence du Comité d'évaluation**. Les manifestations d'intérêt doivent parvenir à l'adresse indiquée ci-dessous, au plus tard le **16 Juin 2021 à 11 heures (GMT+1), Heure du Nigeria**.

L'urne de réception des appels d'offres de la CEDEAO est placée dans les locaux de la **Division des passations de marchés située à la Direction de l'Administration générale, au 1^{er} étage de la Commission de la CEDEAO sise au 101 Yakubu Gowon Crescent, Asokoro District, P.M.B. 401 Abuja Nigeria**.

Veillez noter que les dossiers soumis par voie électronique sont acceptés et doivent être adressés à : procurement@ecowas.int, avec copie à: sbangoura@ecowas.int; bdabire@ecowas.int ; akoumoin@ecowas.int

La présente manifestation d'intérêt est également publiée sur le site Web de la CEDEAO. <http://www.ecowas.int/doing-business-in-ecowas/ecowas-procurement>.

Commissaire Administration Générale et Conférence